

Chers frères et sœurs,

En ce premier Dimanche de la Passion, je pense à la souffrance terrible qu'ont endurée les nombreuses victimes d'abus sexuel commis par des prêtres, des évêques, des religieux et des laïcs en responsabilité auprès des mineurs. Ces abus ont causé de profondes blessures faites de douleurs, de traumatisme chez les victimes mais aussi chez leurs proches et dans toute la communauté de l'Eglise.

Avec vous, chers fidèles, je suis meurtri, profondément choqué – il n'y a pas de mot assez fort pour le dire. D'autant plus que plusieurs responsables d'Eglise ont couvert ces abus et ont permis, par le fait même, qu'ils se reproduisent. Avec honte et repentir, nous devons reconnaître les fautes de notre Eglise et de ses membres. Nous n'avons pas su être là où nous le devions, nous n'avons pas agi en temps voulu en reconnaissant l'ampleur et la gravité des faits et des dégâts infligés à tant de vies.

Pendant cette période avant la Pâques, nous sommes tous invités à contempler la passion du Christ. Demandons à l'Esprit Saint de nous faire découvrir le visage du Christ souffrant dans le cœur blessé de tous ces enfants victimes d'abus sexuel auxquels il a voulu lui-même s'identifier. Demandons lui pardon et entrons généreusement d'ici Pâques dans un exercice pénitentiel de prière et de jeûne afin de réveiller notre conscience, et notre solidarité pour travailler à la protection des enfants et à la prévention des abus sexuels.

L'ampleur et la gravité des faits exigent que nous réagissions de manière forte. On ne peut pas imaginer un changement dans notre façon de réagir à ce fléau sans la participation de toutes les composantes du peuple de Dieu. Nous avons à nous remettre en question sur le cléricisme comme le Pape nous le demande, et à ce titre associer les laïcs, notamment les femmes à cette réflexion dès le départ. C'est dans cet esprit que je vous fais part des premières mesures que nous avons prises ici dans le diocèse :

- a) Nous avons établi des procédures précises à suivre en cas d'allégation d'abus sexuel sur mineur de la part d'un diacre, d'un prêtre, ou d'un évêque ou de la part d'un laïc qui est en poste de responsabilité auprès des mineurs dans l'Eglise (par exemple, les chefs de scouts et de guides, les responsables de servants d'autel, les catéchètes, les responsables de mouvement d'enfants et de jeunes).

Ces procédures sont indiquées clairement dans des protocoles qui ont été publiés et qui sont à votre disposition à l'ICJM. Ils peuvent aussi être consultés sur le site du diocèse de Port-Louis (www.dioceseportlouis.org).

- b) Nous avons aussi élaboré des codes de conduite précis pour tous ceux et celles qui exercent une responsabilité auprès des jeunes dans l'Eglise. Avant d'assumer une telle responsabilité, ces personnes devront suivre une formation et adhérer formellement à ces codes.
- c) Mais surtout nous voulons nous engager dans la prévention et sensibiliser le peuple de Dieu sur la question des abus sexuels sur mineurs. Pour cela, nous faisons appel à des experts à l'intérieur de notre Eglise mais aussi à l'extérieur. Le Père Stéphane Joulain va venir au mois de juin pour des sessions de formation pour les prêtres, les religieux, les responsables de mouvement de jeunes et le public en général.

Un comité a été nommé depuis quelque temps déjà pour travailler sur ces questions. Il est composé de Père Jean Maurice Labour, vicaire général, Père Georgy Kenny, Père Heriberto Cabrera, Madame Emilie Duval et d'un conseil légal. Progressivement, il fera également appel à d'autres personnes compétentes dans différentes régions afin que ceux ou celles qui sont confrontés à une allégation d'abus sexuel puisse avoir un recours plus facile et plus proche.

Quand un membre souffre tout le corps souffre. Ayons de l'empathie pour les victimes. Prions les uns pour les autres membres du même peuple de Dieu et demandons au Seigneur d'ouvrir nos yeux et notre cœur à la souffrance des enfants abusés et à celle de leurs familles. Ayons le courage de faire la vérité, de respecter et de collaborer avec la justice civile. Ayons la générosité de nous engager nous-mêmes, chacun à sa manière, dans la protection des enfants et dans la prévention de ces abus destructeurs. Faisons confiance au Seigneur qui nous accompagne sur ce chemin de conversion.

+ Cardinal Maurice E. Piat
Evêque de Port-Louis

7 avril 2019